



## Peut on faire plus d'heures

Par **ilou**, le **18/07/2016** à **12:53**

bonjour

Je suis a mi temps thérapeutique depuis quelque mois dons je fais 17h50 mais ce mois ci quand j'ai eu mon planning je suis a plus de 22 h et je travaille un dimanche en plus. Je voulais savoir s'ils ont le droit de me faire faire plus de 17h50. Merci de bien vouloir me repondre.

Par **P.M.**, le **18/07/2016** à **13:25**

Bonjour,

Normalement, l'employeur aurait dû conclure un avenant pour la durée du temps partiel thérapeutique fixant la répartition des jours de travail dans la semaine et indiquant la possibilité d'accomplir des heures complémentaires qui sont limitées à 10 % de l'horaire initial, limite portée à un tiers par Accord collectif...

Par **ilou**, le **18/07/2016** à **17:07**

Merci d'avoir repondu.

Je vais vous raconter j'ai été en accident de travail depuis juillet 2013 et là j'ai repris a mi temps thérapeutique depuis le 15 mars 2016 jusqu'au 15 septembre 2016 dont à 17h30 et je suis auxiliaire de vie à domicile dont j'ais des plannings variés selon les semaines et les heures à effectués chez les bénéficières c'est pour cela que je voudrais savoir si il faut que je fasse le planning de cette semaine avec 30h dont que le samedi de repos. Pouvez vous me dire si je suis en droit de refuser ce planning. Merci de votre première réponse et pouvez vous m'éclairé un peu plus. Cordialement.

Par **P.M.**, le **18/07/2016** à **17:22**

Puisque le nombre d'heures complémentaires ne peut de toute façon pas dépasser un tiers de 17,50 h, il est de toute façon impossible de vous faire effectuer 30 h de travail...  
Je vous conseillerais de vous rapprocher du Médecin du Travail...

Par **ilou**, le **18/07/2016** à **18:09**

Merci de votre réponse  
Cela confirme se que je pensais  
Cordialement Ilou